



Assez de reculs sociaux, Assez de retraité(e)s dans la misère.

Les retraités comme l'ensemble des salariés, subissent la dégradation de leurs conditions de vie. Ils ont travaillé des années pour avoir une retraite décente et non pour enrichir les spéculateurs. Ils exigent leur dû. Depuis plusieurs mois ils se mobilisent pour leur pouvoir d'achat.

A l'appel des organisations syndicales, le 24 novembre dernier, malgré l'interdiction de manifester les retraitées ont fait connaître leur colère en interpellant les parlementaires du département. Aujourd'hui elles interpellent ensemble le ministre des finances dans une lettre ouverte. Elles souhaitent le rencontrer et obtenir le rétablissement de la ½ part fiscale aux veuves et veufs et la défiscalisation des 10% supplémentaires de pension.

Elles appellent à agir le 10 mars contre la baisse du pouvoir d'achat, résultat du cumul de plusieurs décisions politiques du gouvernement :

- **Gel des pensions:** le gel des pensions dure depuis avril 2013. L'aumône de 0,1 % du 1^{er} octobre 2015 qui représente 1€ de plus pour une pension de 1000 € est une honte. Elle ne marque pas non plus la «fin du gel», car la revalorisation de 0,5% prévue le 1^{er} octobre 2014 n'a pas été appliquée.
- **Fin de l'indexation des pensions sur le salaire moyen :** l'indexation des pensions, non plus sur le salaire, mais sur l'inflation fait qu'elles évoluent plus lentement que les salaires, évoluant eux-mêmes souvent plus lentement que les richesses créées, réservées essentiellement à la rémunération des actionnaires et des rentiers. Entre 2003 et 2010, les pensions ont augmenté de 11,6 % et les salaires de 17,1 %.
- **Augmentation de la fiscalité touchant particulièrement les retraité-e-s :** la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (CASA) «taxe» de 0,3 % versée par les retraités imposables ; la suppression de la ½ part fiscale aux veufs et veuves ayant eu des enfants et la fiscalisation des 10 % de majoration de pension pour avoir élevé au moins 3 enfants a rendu des personnes retraitées imposables à l'impôt sur le revenu, avec de nombreuses conséquences négatives.

Et le pouvoir d'achat diminue davantage avec l'âge, les dépenses contraintes augmentent, notamment celles dues aux soins de santé. Pour les 20 % de ménages aux revenus les plus faibles, les dépenses contraintes représentent 75 % de leurs ressources !

Manifestation régionale

Jeudi 10 mars à 14h30

de Montparnasse(place du 18 juin 1940) à Matignon

Pour ne pas subir il faut se mobiliser pour :

- Une revalorisation des pensions en fonction de l'augmentation du salaire moyen.
- Aucune pension inférieure au Smic pour une carrière complète.
- La défense des pensions de réversion leur déplafonnement dans le régime général.
- Le retour à une revalorisation annuelle des pensions
- Le rétablissement de la demi-part fiscale aux veuves et veufs.
- L'exonération fiscale de la majoration familiale (trois enfants et plus)
- Le développement des hôpitaux publics et des centres de santé
- La suppression des dépassements d'honoraires.
- L'affectation réelle de la Casa à la perte d'autonomie et à terme sa suppression pour un financement de la perte d'autonomie par la Sécurité sociale.

Pour ne pas subir il faut agir massivement car de nouvelles menaces se précisent :

- **Âge de départ à 63 ans** : Le récent accord CFDT-MEDEF sur les retraites complémentaires incite déjà les salarié-e-s à ne partir en retraite qu'à 63 ans. Ce premier ballon d'essai a été saisi par le vice-président du Medef et le Sénat qui ont aussitôt demandé l'extension à tous les régimes.
- **Revalorisation des pensions** : Le Comité de Suivi des Retraites (CSR) préconise une revalorisation des pensions, calculée non plus sur l'inflation, mais par un ajustement automatique des dépenses (montant des pensions) sur les recettes (masse salariale).
- **Pensions de réversion** : La Cour des Comptes propose de n'accorder la réversion qu'à 62 ans, de ne la verser qu'aux personnes aux revenus inférieurs à **1676€** brut mensuel et en proportion de la durée du mariage par rapport à la durée de 42 ans de cotisation. C'est dire que les menaces se précisent aussi sur les pensions de réversion.
- **Harmonisation des régimes** : Si ce serpent de mer finit par sortir, ce sera évidemment un alignement par le bas : privé et public seront également pénalisés. Toutes ces réformes n'ont qu'un seul but : la réduction des contributions des entreprises pour augmenter leur «profitabilité» et les dividendes des actionnaires.

Pour ne pas subir il faut agir massivement car les ressources existent :

- les exonérations de cotisations sociales accordées au patronat ont représenté 20 milliards d'euros en 2014.
- la fraude fiscale prive chaque année le pays de 60 à 80 milliards d'euros
- une étude de la CNAV démontre que l'égalité salariale entre les femmes et les hommes apporterait 5 milliards de ressources supplémentaires par an au régime des retraites dès 2015 et permettrait également aux femmes d'avoir de meilleures pensions !

Manifestation régionale

Jeudi 10 mars à 14h30

Montparnasse- Place du 18 juin 1940

en direction de l'Hôtel de Matignon, rue de Varennes.